



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Etat-major des Armées
Forces armées en Guyane
Direction d'infrastructure
de la défense de Cayenne

19 OCT. 2021

Cayenne, le
N° 502349 SID/DID-CYE/DIR/ENV/NP

Monsieur l'ingénieur en chef de 1^{er} classe François BEUCHET
directeur d'infrastructure de la défense de Cayenne

à

Monsieur Eric ROUSTAN
coordonnateur interarmées à la prévention
des forces armées en Guyane

- OBJET** : Quartier de la Madeleine - Dossier de déclaration d'antériorité valant régularisation du rejet d'eaux pluviales - Mémoire en réponse au courrier SPEB/UPE/2020 du 22 décembre 2020
- RÉFÉRENCES** : 1/ Bordereau d'envoi n°2020-502045 du 8 septembre 2020 ;
2/ Courrier SPEB/UPE/2020 du 22 décembre 2020 de la Direction générale des Territoires et de la Mer de Guyane.
- ANNEXE** : Mémoire en réponse au courrier n° SPEB/UPE/2020 du 22 décembre 2020.

Par BE n°2020-502045 du 8 septembre 2020 la direction d'infrastructure de la défense (DID) de Cayenne transmettait un dossier de déclaration d'antériorité valant régularisation du rejet d'eaux pluviales pour le quartier de la madeleine situé sur le territoire de la commune de Cayenne.

Le 25 février 2021, le coordonnateur interarmées à la prévention des forces armées en Guyane informait par courriel, que le dossier en objet n'était pas soumis à une évaluation environnementale et que le contrôle général des armées, service inspection des installations classées, attendait que la DID de Cayenne transmette un mémoire en réponse à l'avis de la police de l'eau (cf. deuxième référence), afin de déclencher l'enquête publique.

Par conséquent, je vous prie de trouver en annexe le mémoire en réponse de la DID de Cayenne.

L'ingénieur en chef de 1^{er} classe François BEUCHET
directeur d'infrastructure de la défense de Cayenne

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- FAG/CIP

COPIES :

- DID CAYENNE/ENV
- DID CAYENNE/DIV PROJETS
- DCSID/DCSID/SDEEE/BMRE